



**Conseil régional**

Groupe Front de Gauche  
Groupe Ensemble, l'Île-de-France  
Groupe Alternative Écologiste et Sociale  
Groupe Écologistes et Progressistes pour l'Île-de-France

**COMMISSION PERMANENTE DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2020**

**CP 2020-203 : Lutte contre les discriminations et les violences faites aux femmes et aux enfants, citoyenneté, vie associative et soutien aux quartiers populaires**

**AMENDEMENT**

L'article 8 est supprimé.

**Exposé des motifs :**

**METTRE FIN AU SOUTIEN RÉGIONAL DE RÉSEAUX CATHOLIQUES TRADITIONALISTES COMME ESPÉRANCE BANLIEUE**

Le groupe Front de gauche a interpellé l'exécutif régional à plusieurs reprises au travers de différents questions écrites et amendements sur la situation administrative et financière du Réseau espérance banlieue suite à l'enquête administrative lancée par l'inspection générale de l'administration (IGA) en septembre 2019 à l'encontre de cette même structure.

Aujourd'hui, une nouvelle interrogation porte sur le cours Alexandre Dumas créée en 2012 par la fondation Espérance Banlieue à Montfermeil et qui devrait fermer ses portes à la fin de l'année scolaire en cours.

Non seulement les groupes de la gauche et des écologistes sont fermement opposé aux financements aux différentes structures qui encadrent ou accompagnent le projet développé par Espérance Banlieue mais surtout il nous semble inenvisageable de transférer une subvention datant de 2017. Préalablement destinée à différents "cours de soutien scolaire", dont dans l'école hors contrat de Montfermeil qui ferme, cette subvention n'a été que très peu consommée et sa nouvelle utilisation n'est pas précisée. Si c'est un soutien régional avec de l'argent public à un réseau d'école hors contrat, cela constitue une manière de contourner la loi.

Nous continuons donc de considérer que ces subventions régionales s'apparentent à un financement déguisé avec de l'argent public d'école hors contrat ce qui est hors du cadre légal. Par extension, la Région affiche clairement un soutien fort à une vision traditionaliste du catholicisme alors que la Présidente de Région ne cesse de déclamer que « la loi doit être au-dessus de la foi » ! Ses actes démentent de telles déclarations.

Le transfert proposé à l'article 8 ne fait que renforcer notre circonspection à propos d'une structure qui ne cesse de changer de configuration, de partenaires et de cadre budgétaire. Il est urgent que la plus grande transparence soit effectuée au sujet de ces différentes structures.

Céline MALAISÉ

Maxime des GAYETS

Ghislaine SENÉE

Eddie AÏT